

Espèce protégée

Phragmite aquatique

Acrocephalus paludicola (Viillot, 1817)

Liste rouge UICN des oiseaux non nicheurs menacés de France métropolitaine (de passage) (2011) : **VU** – Vulnérable (listé *Acrocephalus paludicola*)

Réglementation Seul le texte officiel fait foi

■ Arrêté du 29 octobre 2009 : article 3

L'arrêté concernant le Phragmite aquatique interdit entre autres toute destruction intentionnelle des œufs et des nids, ainsi que la destruction ou la perturbation intentionnelle des oiseaux. La protection de ses habitats (sites de reproduction et aires de repos) interdit toute intervention sur ces milieux particuliers à l'espèce et notamment tout type de travaux susceptibles de les altérer ou de les dégrader. Il est également interdit de détenir, de transporter ou de réaliser toute action commerciale avec des individus prélevés dans le milieu naturel.

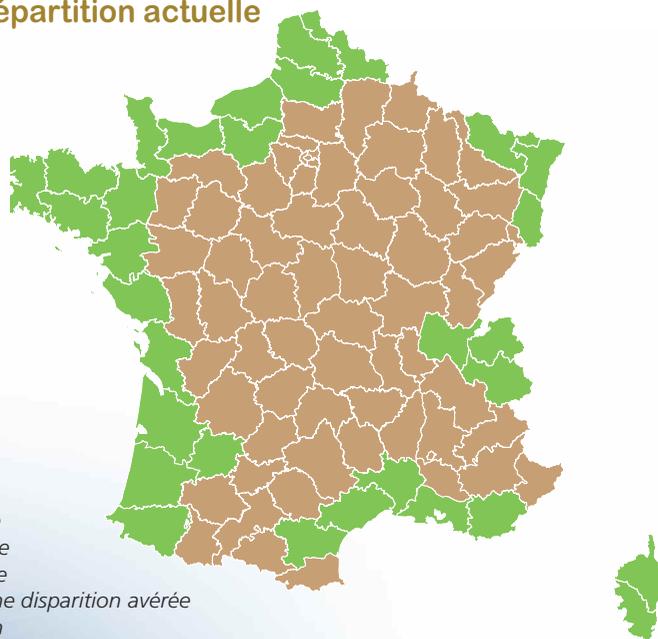
Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et modalités de leur protection : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021384277>

■ Directive « Oiseaux » : annexe I

Le Phragmite aquatique doit être pris en compte dans les évaluations d'incidences des sites Natura 2000 désignés pour l'espèce.

Liste des zones de protection spéciale : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeEspecies/Acrocephalus+paludicola>

Carte de répartition actuelle



- Présence certaine
- Présence probable
- Absence probable
- Absence liée à une disparition avérée
- Pas d'information

■ Pour tout projet, veuillez-vous renseigner auprès des organismes scientifique et technique compétents (établissements publics - Onema, ONCFS ; associations locales - fédération de pêche, associations naturalistes... ; bureaux d'études) ou vous rapprocher des services de l'État instructeurs de votre région (services chargés de l'environnement au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DRIEE en Île de France) ou au sein des directions départementales des territoires).

👉 Guide "espèces protégées, aménagements et infrastructures", Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-especes-protgees.html>

👉 Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluation-des-incidences-sur-les-.html>

■ Les valeurs présentées dans cette fiche sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques, de l'altitude et de la latitude, et des caractéristiques propres à chaque population.

■ Les phrases et les paragraphes cités entre guillemets sont issus des fiches espèces des Cahiers Oiseaux <http://inpn.mnhn.fr/actualites/lire/606/mise-en-ligne-des-cahiers-d-habitats-oiseaux>

Habitats

■ Généralités

Le Phragmite aquatique est une espèce exigeante en termes d'habitats. On le trouve essentiellement sur les zones marécageuses continentales sujettes à de légères inondations au printemps. Les dépressions marécageuses, les marais mésotrophes, ainsi que les prairies humides tourbeuses à *Juncus* constituent des habitats favorables pour sa reproduction.

Au cours de leurs haltes migratoires, les individus apprécient les roselières attenantes à des prairies humides ou faiblement inondées où ils trouvent leur nourriture.

■ Milieux particuliers à l'espèce bénéficiant de mesures de protection

Sites de reproduction : l'espèce ne niche pas en France mais elle y effectue des haltes migratoires.

 *Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique*

Aire de repos : en France, lors de ses haltes migratoires, le Phragmite aquatique va généralement se reposer dans les roselières situées à proximité de zones d'alimentation, généralement des prairies humides faiblement inondées dont la végétation est de hauteur moyenne. Ces habitats sont relativement semblables aux habitats utilisés pour sa reproduction. La responsabilité nationale est importante pour le passage post-nuptial.

Certaines études réalisées en France ont montré que les individus lors de leurs haltes migratoires n'utilisaient qu'une bande assez étroite de marais côtiers le long du littoral (de l'ordre de quelques dizaines de mètres de largeur). Ces haltes sont en général assez courtes et durent en moyenne moins de deux jours.

 *Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique*

■ Autres milieux particuliers à l'espèce

Alimentation : « d'après la littérature, l'espèce est principalement insectivore. [...] Le régime alimentaire des poussins du Phragmite aquatique est ainsi composé essentiellement de petites libellules, de sauterelles, de dermoptères, de punaises d'eau, d'adultes et de larves de papillons, de phryganes, de mouches, de coléoptères, mais aussi d'araignées et de petits escargots aquatiques. Des travaux récents [...] menés à l'étang de Trunvel en baie d'Audierne, à partir d'analyses de fientes, montrent que si le Phragmite aquatique semble capturer un large spectre de proies sur les zones de haltes migratoires, les diptères dominent largement. Ils représentent 58 % des proies et apparaissent dans la quasi-totalité des fientes. Les pucerons, odonates, araignées, cicadelles et orthoptères constituent quant à eux 35 % des proies ».

 *Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique*

■ Types d'habitats associés selon les typologies EUNIS et Corine BIOTOPE

Code CORINE	Intitulé CORINE	Code EUNIS	Intitulé EUNIS
16.3	Lettes dunaires humides (= Pannes humides, = Dépressions humides intradunales)	B1.8	Pannes dunaires humides
53.1	Roselières	C3.2	Roselières et formations de bordure à grands héliophytes autres que les roseaux
53.2/53.3	Végétation de ceinture des bords des eaux	D5.2	Formations à grandes Cypéracées normalement sans eau libre

Autres conditions environnementales nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie

■ Aire de déplacement des noyaux de population

Domaine vital : au cours des haltes migratoires (migration post-nuptiale), d'une durée moyenne de cinq à dix jours, le domaine vital correspond aux zones d'alimentation. La taille de ce domaine ainsi que la durée du séjour varient en fonction des ressources disponibles (et sous l'influence du climat) généralement entre un et dix hectares.

Déplacements : cette espèce migratrice transsaharienne effectue ses déplacements de nuit. En France, le passage se déroule essentiellement sur deux mois, de la fin juillet à la fin septembre, avec un pic d'affluence très net autour du 15 août. Les oiseaux quittent les zones de nidification d'Europe centrale à partir du mois de juillet. On observe également un passage pré-nuptial au printemps. Ce passage est plus modeste et concerne plus particulièrement les départements littoraux méditerranéens et l'Est de la France.

Les déplacements liés à ces migrations peuvent atteindre plusieurs milliers de kilomètres, une étude a montré que des individus nichant en Pologne et en Ukraine avaient parcourus respectivement 5 300 km et 5 100 km afin d'accéder à leurs sites d'hivernage au Sénégal et au Mali.

Obstacles : la dégradation généralisée des habitats correspondant (des sites de nidification aux sites de haltes migratoires) est l'un des obstacles pour cette espèce. Les causes de ces dégradations sont diverses, ce sont en particulier l'assèchement des zones humides par drainage ou la modification des strates végétales utilisées par le Phragmite aquatique.

■ Phénologie et périodes de sensibilité

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques, de l'altitude ou de la latitude.

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Migration	Hivernage en Afrique			Retour en Europe				Post-nuptial			Hivernage en Afrique	

 période d'activité principale

 période d'activité secondaire

Méthodes de détection

Le Phragmite aquatique est une espèce aux mœurs essentiellement diurnes, qui effectue toutefois ses migrations de nuit. Sur le territoire français, l'espèce est observable dans la deuxième partie de l'été, de fin juillet à fin septembre. Il semble être surtout détectable aux alentours du 15 août, avec des densités de populations plus élevées, correspondant à la plus grande « vague » d'individus migrants. Le nombre d'individus observables pendant ces migrations semble toutefois dépendant de la météo et des années.

Sources d'informations complémentaires

En cas de difficulté d'activation des liens Internet, copier ce lien et le coller dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet.

■ Fiche d'information INPN

http://www.inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/4184

■ Autres fiches et sources d'information

- Plan national d'actions le phragmite aquatique

Acrocephalus paludicola 2010-2014

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PNA_Phragmite_aquatique_2010-2014.pdf

- Fiche espèce – Cahiers Oiseaux

<http://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Phragmite-aquatique.pdf>

- Fiche espèce sur le site de la Liste rouge mondiale des espèces menacées [en anglais]

<http://www.iucnredlist.org/details/22714696/0>

■ Autres espèces protégées possédant des habitats similaires

- Phragmite des joncs, *Acrocephalus schoenobaenus* (Linnaeus, 1758)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/4187

- Rousserolle effarvatte, *Acrocephalus scirpaceus* (Hermann, 1804)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/4195

Bibliographie consultée

Musseau, R., Herrmann, V., Bénard, S., Kerbiriou, C., Herault, T. & Jiguet, F., 2014. Ecology of Aquatic Warblers *Acrocephalus paludicola* in a Fall Stopover Area on the Atlantic Coast of France. *Acta Ornithologica* 49, 93–105.

Poluda, A., Flade, M., Foucher, J., Kiljan, G., Tegetmeyer, C. & Salewski, V., 2012. First confirmed connectivity between breeding sites and wintering areas of the globally threatened Aquatic Warbler *Acrocephalus paludicola*. *Ringling & Migration* 27, 57–59.

Provost, P., Kerbiriou, C. & Jiguet, F., 2010. Foraging Range and Habitat use by Aquatic Warblers *Acrocephalus paludicola* During a Fall Migration Stopover. *Acta Ornithologica* 45, 173–180.

Schaefer, H.M., Naef-Daenzer, B., Leisler, B., Schmidt, V., Müller, J.K., Schulze-Hagen & K., 2000. Spatial behaviour in the Aquatic Warbler (*Acrocephalus paludicola*) during mating and breeding. *J Ornithol* 141, 418–424.

Informations sur la fiche

Version : mars 2016

■ Rédaction

Legros Benoit – MNHN, Service du patrimoine naturel
Puissauve Renaud – MNHN, Service du patrimoine naturel

■ Relecture

Comolet-Tirman Jacques – MNHN, Service du patrimoine naturel

■ Citation proposée

Legros B. & Puissauve R., 2016. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Phragmite aquatique, *Acrocephalus paludicola* (Viellot, 1817). Service du patrimoine naturel du MNHN & Onema.

■ Photo

Bretagne Vivante / SEPNEB – Le Nevé Arnaud